

BULLETIN DE LIAISON

N°31

NOVEMBRE 1991

ISSN 0750 - 1144

# Sauvegarde et Embellissement de LYON

Association loi de 1901

Agréée au titre L.121-8 et L.160-1 Code de l'Urbanisme

## LE MONUMENT DU VOEU DES ECHEVINS

Chaque année, le Maire de LYON monte à FOURVIÈRE le 8 Septembre pour remettre officiellement au Primat des Gaules, un écu d'or et 3,5 Kilos de cire blanche.

Cette cérémonie commémore le Voeu des Echevins prononcé à la Vierge Marie le 12 mars 1643 pour conjurer l'épidémie de peste qui sévissait dans la Ville de LYON depuis près d'une année.

De plus, le Consulat promet d'ériger deux statues de la Vierge :

- l'une sur le perron de la Loge du Change,
- l'autre sur le pont du Change.

Cette dernière, sculptée dans un bloc de marbre blanc de 5 pieds 1/2 de haut, fut placée en 1662 dans un petit Oratoire construit sur le bec d'une pile du pont du Change.

Un accident abîma la statue et avant 1740, elle fut transportée dans la chapelle de l'Hôtel-Dieu où elle se trouve encore.

Quant à l'Oratoire, il a été déposé en 1820, car il gênait la

circulation sur le pont et fut reconstruit au pied de la montée du Chemin-Neuf et transformé en fontaine.

Mais après la catastrophe de Fourvière, le 13 Novembre 1930, un contre-mur de soutènement a été réalisé, enterrant l'Oratoire.

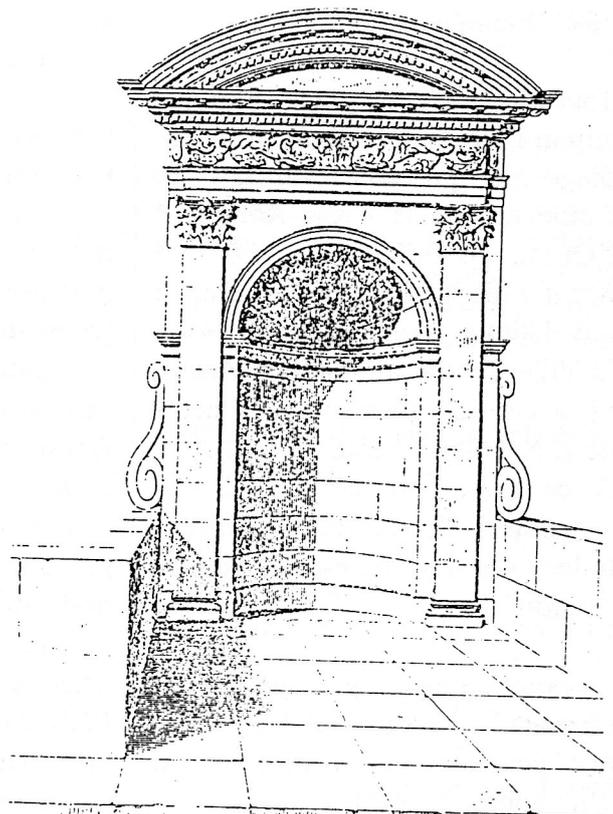
Aujourd'hui, la Ville de LYON, par l'intermédiaire de la Société Anonyme de Construction de la Ville de LYON (SACVL) entreprend la réhabilitation de l'immeuble situé au n° 2 de la Montée du Chemin-Neuf.

Des meneaux de pierre vont être reposés dans les fenêtres et redonneront la modénature originelle de cet immeuble, mutilé au XIX<sup>e</sup> siècle.

Pourquoi ne profiterions-nous pas de ces travaux pour dégager l'Oratoire et remettre en place la statue de la Vierge ?

Cet édifice rappellera aux piétons et automobilistes lyonnais, avant de gravir la colline de Fourvière, le voeu prononcé en 1643.

Jean-Paul DRILLIEN.



Monument de l'Ancien Pont du Change  
Transporté en 1820 à la Montée du Chemin-Neuf

# PLACE JOANNES AMBRE

**N**ous avons déjà évoqué ce site à plusieurs occasions, que ce soit dans le Bulletin de SAUVEGARDE & EMBELLISSEMENT de LYON ou dans le cadre d'enquêtes publiques. Nous rappelons ci-dessous quelques idées-force que nous avons déjà développées.

Tout d'abord, cette place se trouve aujourd'hui, sur la ligne frontière diagonale qui court du bas du Boulevard de la Croix-Rousse, à l'Ouest, jusqu'au haut de la Montée de la Boucle, à l'Est, et qui délimite, dans sa partie Nord, la Ville-Centre, au maillage dense, vis-à-vis des quartiers plus aérés de la Nébuleuse (côté CUIRE). A ce titre, elle participe à une fonction de "porte" de la cité centrale. Aussi mérite-t-elle d'être "marquée".

Ce point de repère peut être imaginé pour être perçu de loin, y-compris des quartiers des Brotteaux, sans pour autant qu'il vienne écraser la structure locale ...

D'autre part, cette place se situe sur l'axe d'une coulée verte potentielle qui remonte de Saint-Clair par les balmes de "l'Oratoire", qui passe par les jardins de l'Hôpital, et qui se prolonge jusque vers Chazière via la bordure Nord de la

rue Hénon et le Parc Popy. Cet axe n'est d'ailleurs pas très différent de la limite évoquée plus haut. De là à exploiter la situation, il n'y a qu'un pas ; on pourrait en effet retrouver dans cette coulée verte une fonction d'espace de transition entre les diverses structures urbaines.

Cette continuité verte, très présente à certains endroits, montre malgré tout quelques points de rupture ; en particulier, les immeubles formant les façades Ouest de la Place Joannés Ambre constituent une barrière en travers de cet axe. Aussi, une restructuration de ce secteur pourrait-elle prendre en compte une remise en cause de ce bâti qui permettrait une recomposition ambitieuse de l'espace comprenant tout à la fois la place actuelle et les parterres de l'Hôpital, et les escaliers qui y accèdent, intégrant la perspective qu'ils offrent dans un ensemble plus vaste, plus adapté.

Il nous semble alors que le signal évoqué plus haut trouverait mieux sa place au Nord de cette bande de verdure. Un site intéressant aurait pu être le triangle de la pointe des rues Coste et de Margnolles.

Une autre chance pourrait se profiler un jour, là où se situe actuellement le petit centre hospitalier "Livet", en haut de la Montée de la Boucle.

Quoiqu'il en soit, ce n'est pas sur la place elle-même que l'opération est à réaliser ; il importe de ne pas étouffer la Maison de la Danse, et de créer autour d'elle un ensemble cohérent (ne refaisons pas l'ensemble Auditorium - Tour du Crédit Lyonnais).

Tout cela nous paraît montrer la nécessité, une fois encore, de prendre un certain recul pour bien traiter, en ce lieu, l'"URBANISME" au niveau des ambitions de la Cité, plutôt que de faire de l'aménagement à la petite semaine ...

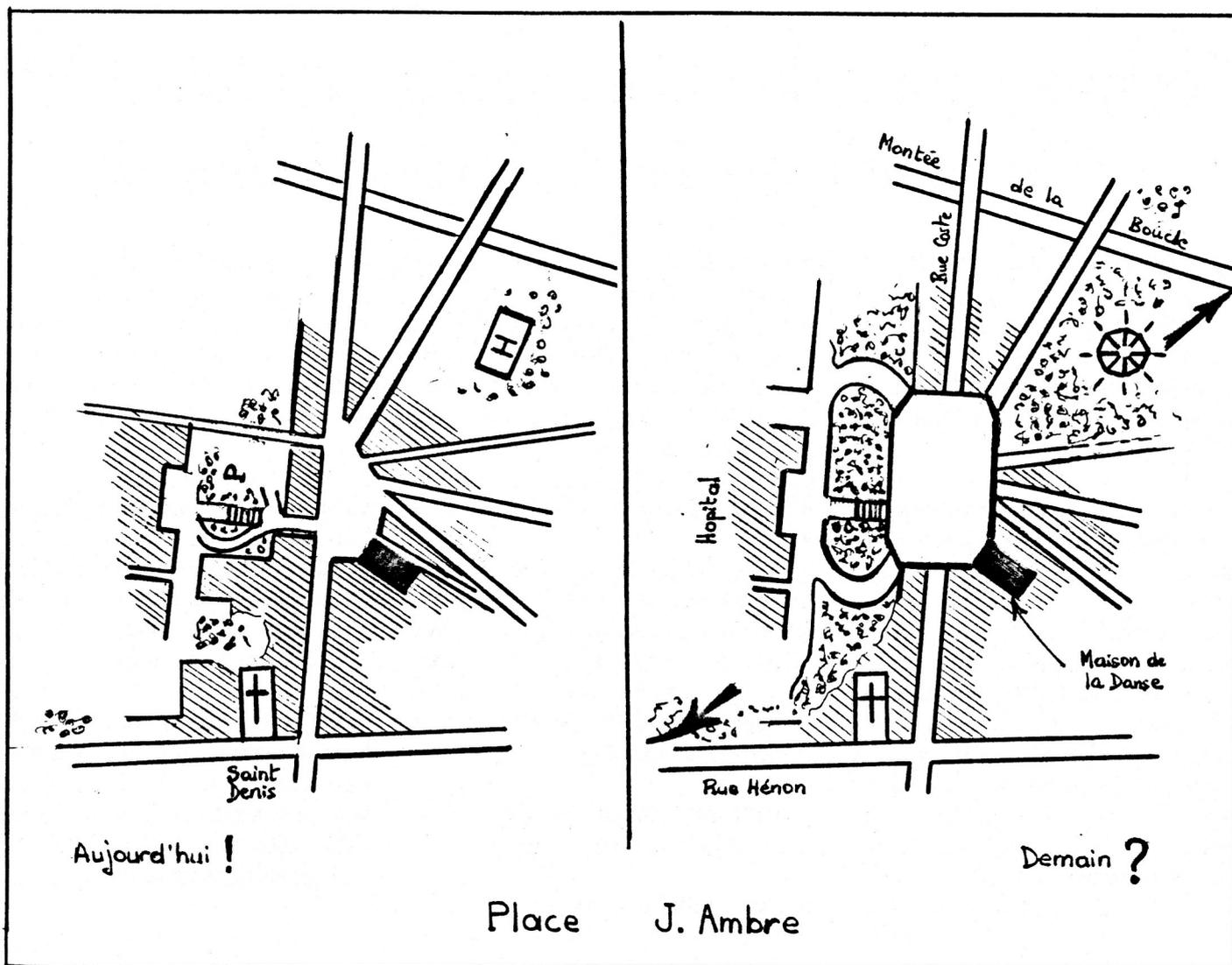
Faisons pour une fois de l'Architecture Urbaine, l'occasion est belle !

Jacques BONNARD

## Références :

Bulletin n° 25, Décembre 1989  
QUAND LYON SERAIT  
VILLE FORTE

Bulletin n° 29, Février 1991  
POUR UN AUTRE PLAN  
VERT



Pour une Place Joannès Ambre restructurée et architecturée, jouant un rôle de "sas" entre le coeur de la ville, présentant une forte densité, et les quartiers satellites à la maille détendue (cet effet de sas pourrait être obtenu par la réalisation d'arches au débouché de chaque rue par exemple).

Pour une place en interface heureuse avec son environnement, et en particulier avec les espaces verts de l'Hôpital de la Croix-Rousse, en offrant du même coup un débouché adapté à l'ordonnance des escaliers qui y accèdent et à la perspective monumentale qui en découle, en permettant ainsi la réalisation d'un ensemble urbain ambitieux, en valorisant la continuité d'une coulée verte urbaine.

Pour la réalisation d'un signal fort, marquant ce lieu de transition, visible depuis les quartiers bas des Brotteaux sans pour autant écraser le site lui-même, en profitant des espaces annexes potentiels.

## Réunion du Jeudi 5 décembre 1991

En raison d'impossibilités diverses, la réunion mensuelle prévue au n° 28 de la Rue de la Part-Dieu le Jeudi 21 Novembre 1991 n'aura pas lieu. Cette réunion est reportée au Jeudi 5 Décembre 1991, à 18 h. 30 et se tiendra dans une salle de la Mairie du 9ème Arrondissement

6 Place du Marché 69009 LYON en présence de Madame MOLLARD, Maire d'Arrondissement.

Au cours de cette réunion, seront présentés et développés les principaux aménagements en cours de réalisation dans le quartier de VAISE.

# Compte-Rendu de la Réunion du 20 Juin 1991 à la Mairie du 2ème Arrondissement

**M**onsieur de LAVERNEE, Maire du 2ème Arrondissement, avait accepté de recevoir une délégation de S.E.L. venue le questionner sur l'avenir du quartier situé "Au-delà des Voûtes" de la Gare de Perrache.

Le temps imparti était malheureusement court, et les points suivants ont été traités :

a) **LE METRO.** Monsieur de LAVERNEE a confirmé que le prolongement de la ligne A au-delà de Perrache était décidé. Mais, pour le moment, ce prolongement ne devrait pas dépasser le niveau de l'Eglise Sainte-Blandine. Ultérieurement, la liaison avec Gerland est toujours prévue, avec un délai de réalisation de trois à cinq ans, alors que la mise en service de la sta-

tion Sainte-Blandine devrait pouvoir se faire en 1993.

b) **Départ du MARCHE-GARE.** Monsieur de LAVERNEE, qui est en charge du pilotage de l'opération "déplacement vers CORBAS", ne peut pour le moment donner des détails sur l'opération, autres qu'un délai de réalisation à l'échelle de cinq ans ...

La récupération du Quai Perrache et le programme de constructions qui s'y rapporte, ne peut intervenir qu'après réalisation complète du contournement de LYON, que ce soit le contournement EST, ou que ce soit le contournement OUEST.

c) **Aménagement du Confluent.** Programmé pour la fin du siècle.

d) **Modification du tracé des voies**

ferrées à Perrache II et sur le Port RAMBAUD. Les études sont en cours, la Chambre de Commerce attendant la fin des concessions sur le Port, pour en négocier la transformation. (5 ans environ).

e) **L'aménagement des Quais de Saône** entre le Cours de Verdun et le Port Rambaud, sujet non prévu dans les questions préparées, est par contre développé par Monsieur de LAVERNEE, avec la présentation d'un plan de reboisement important.

La fin de l'entretien porte sur le Plan de Circulation mis en place en Septembre 1991, sur la police des rues piétonnes, et sur la nouvelle organisation annoncée de la fourrière pour les voitures en infraction ...

## INFOS-SEL - INFOS-SEL - INFOS-SEL - INFOS-SEL

### Signature des premières CONVENTIONS de DROIT de PASSAGE COURS/TRABOULES le 24 Septembre 1991.

Ces conventions, à l'étude depuis 1987 à l'instigation de la RENAISSANCE du VIEUX LYON et de la SEMIRE-LY, ont été approuvées par le Conseil Municipal de LYON en juillet 1990.

Elles prévoient le maintien de l'ouverture au public, durant la journée et suivant un horaire précis, des cours et traboules d'immeubles appartenant à des propriétaires privés, la Ville de LYON et la Communauté Urbaine assurant de leur côté "l'entretien courant et la balayage des sols de ces passages, ainsi que les consommations électriques

d'éclairage pendant les heures d'ouverture". Les Conventions indiquent également que la Ville de LYON prendra aussi "les mesures de police propres à assurer la circulation, le bon ordre, la sûreté et la sécurité des lieux pendant leur ouverture au public".

Le 24 Septembre 1991, les Conventions signées concernaient la traboule du 54 rue Saint-Jean/27 rue du Boeuf, et l'Hôtel BULLIQUOD, plus connu par sa Cour Phillibert Delorme, au 8 de la rue Juiverie.

La traboule du 54 rue Saint-

Jean a fait l'objet d'une réhabilitation confiée à Jean-Paul DRILLIEN, Architecte. Les cages d'escalier des immeubles en enfilade entre les deux rues, ainsi que les cours intérieures, ont été éclairées de façon à mettre en valeur les éléments architecturaux remarquables de cet ensemble.

Les cages d'escalier ont été fermées par des grilles pour préserver la sécurité des habitants, le dessin de ces grilles ayant reçu l'approbation de l'Architecte des Bâtiments de France.

Pour l'Hôtel BULLIQUOD, dont la restauration de la Galerie Phillibert Delorme a été confiée à Jean-Gabriel MORTAMET, Architecte en Chef des Monuments

Historiques, la réhabilitation de l'immeuble rentrait dans le cadre de l'O.P.A.H. du Vieux-Lyon, terminée en 1986.

L'éclairage des cours et passage a été établi de façon indépendante de celui des autres parties communes, et afin de préserver l'accès aux logements, des grilles ont été placées à l'entrée des escaliers à vis, après accord de l'A.B.F. sur leur présentation.

Pour le P.R.I. des Pentès de la Croix-Rousse, des Conventions sont également à l'étude, en particulier pour l'opération "Cour des Voraces" dans laquelle l'accord de 4 propriétaires, sur 7 concernés, a été déjà obtenu ...

# LA MAISON DE L'ENVIRONNEMENT

## UN TOIT RUE DE LA CHARITE

### Interview

de Monsieur Gérard HYTTE,

Président de l'Association pour une Maison de l'Environnement.

S.E.L. : **Pourquoi une Maison de l'Environnement ?**

M. HYTTE : Les questions relevant de l'environnement sont de plus en plus complexes. Les Associations travaillant dans tel ou tel domaine de l'environnement sont confrontées parfois à un problème de compétence. Jusqu'à présent se réunir ensemble dans des locaux suffisamment vastes était une gageure. Toucher, informer et accueillir le public plus encore. Un bâtiment unique, vaste, visible et central, peut avoir ce rôle.

S.E.L. : **Qui est à l'origine du projet ?**

M. HYTTE : Il y a plus de deux ans, le CLAERA, la FRAPNA-Région, la FRAPNA-Rhône, le CORA, l'UCIL et le Conservatoire Régional du Patrimoine Naturel, se sont réunis pour créer "l'Association pour une Maison de l'Environnement".

Avec l'aide de la Ville de LYON, de la COURLY et du Conseil Général, nous avons ensemble cherché un site à LYON. La Maison retenue est située à l'angle de la Rue de la Charité et de la Rue Sainte-Hélène, en plein centre-ville. L'annonce publique en a été faite par Michel NOIR au mois de Juin dernier.

S.E.L. : **Quel sera le rôle de cette Maison ?**

N. HYTTE : Etre un lieu d'animation et d'accueil au public et des Associations. L'aménagement des 550 m<sup>2</sup> de surface permettra la tenue de conférences et d'expositions, l'accueil des associations concernées par l'environnement (au sens large du terme) et leur travail en commun selon leurs objectifs. Nous voulons privilégier les échanges.

Une permanence constante sera assurée pour une maison vivante.

S.E.L. : **Comment fonctionnera-t-elle ?**

M. HYTTE : Les Statuts et le Règlement Intérieur étant en cours de préparation, je ne veux rien vous préciser aujourd'hui. Cependant un Directeur devrait veiller au bon fonctionnement des locaux.

De plus, l'idée de la construction d'un Comité Scientifique a été lancée lors de notre dernière réunion avec les représentants des collectivités territoriales. Parallèlement, nous avons de bons contacts avec des sponsors. Leur soutien se ferait surtout en termes de fonctionnement de la Maison.

S.E.L. : **Avez-vous contacté les associations de l'environnement ?**

M. HYTTE : Depuis 1989 nous avons effectué une recherche. Nous avons adressé un courrier aux 83 associations dont nous avons eu connaissance : nous leur faisons part de notre projet et leur demandons si elles souhaitent y participer. Aujourd'hui, sur les 20 réponses reçues, 15 sont favorables.

S.E.L. : **A quelle date la Maison de l'Environnement ouvrira-t-elle ses portes ?**

M. HYTTE : Compte-tenu des crédits à voter dans les diverses assemblées, et des travaux à réaliser, la Maison de l'Environnement devrait ouvrir ses portes en 1993.

S.E.L. : **Nous vous remercions.**

Propos recueillis  
par Marielle GIRAUD

# ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE 1991

Le Conseil d'Administration de SAUVEGARDE & EMBELLISSEMENT DE LYON convoque les membres de l'Association à

l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle  
le **Vendredi 20 Décembre 1991, à 18 h. 30**  
à la Condition des Soies,  
7, rue Saint-Polycarpe, 69001 LYON

## Ordre du Jour :

- 1) Assemblée Générale.
  - Ouverture de la séance (J. GATEAU, Président)
  - Rapport Moral (M. GIRAUD, Secrétaire)
  - Rapport Financier (CL. ROUX-DUPLATRE, Trésorière)
  - Renouvellement de mandat d'Administrateur :  
MM. BONNARD, LEBEL, LUDIN, VACHER  
Melle GRASSIS.
  - Questions Diverses.

2) Intervention de Monsieur FRANCESCHINI, Architecte des Bâtiments de France, sur "L'Action de l'Architecte des Bâtiments de France dans les Périmètres de Restauration Immobilière".

3) La séance sera suivie d'un "pot" amical.

Les adhérents sont invités à participer à cette Assemblée Générale, ou à établir un pouvoir dont modèle ci-joint, à remettre à un Membre présent à l'Assemblée du 20 Décembre 1991, ou à faire parvenir au siège de S.E.L., 2 Bd. des Belges 69006 LYON avant le 10 Décembre 1991.

Les candidatures pour postes à pourvoir au Conseil d'Administration sont à adresser au siège de S.E.L. avant le 1er Décembre 1991.

## INFOS-SEL - INFOS-SEL

### Le Plan Bleu se met en place.

Dans le secteur RHONE-SAONE Intra-Muros, une priorité sera donnée à l'aménagement de la Rive Gauche du Rhône, en abandonnant l'idée d'une coulée verte continue, dont on peut craindre l'aspect monotone. Seront privilégiées les identités propres à chaque quartier, par exemple : fontaines, bistrot, péniche-café, .. entre le Pont Morand et le Pont Lafayette, verdure aux abords de la piscine, qui sera aménagée "toutes saisons", etc ...  
L'Agence d'Urbanisme de la Ville étudie avec LYON-Parc-Auto l'aménagement des parkings qui devront se faire "plus discrets" sur les bas-ports.

### Les Etudiants à la MANU.

Les travaux d'aménagement de la Manufacture des Tabacs devraient débuter au 1er Semestre 1992, pour donner accès aux Etudiants en Septembre 1993.

L'entrée principale se trouvera à l'EST du Bâtiment actuel, dans la rue du Professeur Rollet, qui devrait être aménagée en rue piétonne. Une construction nouvelle de quelque 5.000 m2 sera édifiée le long de cette rue, après démolition des bâtiments légers actuels.

Les cours intérieures des Bâtiments principaux de la Manu seront conservées, et transformées en jardins, dans le style du cloître du Palais Saint-Pierre. Le Métro ligne D se trouvant à proximité immédiate sur le Cours Albert Thomas, il ne sera pas aménagé de parkings dans l'immédiat à l'usage des étudiants.

## Convocation du Conseil d'Administration de S.E.L.

Les membres du C.A. sont convoqués le Jeudi 16 Janvier 1992, à 18 h. 30, 28 rue de la Part-Dieu 69003 LYON.

Ordre du jour : Election du Bureau, Election du Président, Fixation du Siège Social, Informations Générales, Calendrier 1992, Questions diverses.

## SAUVEGARDE & EMBELLISSEMENT DE LYON

### Président :

**Jean GATEAU**

2, boulevard des Belges  
69006 LYON T. 78.93.11.78

### Secrétaire :

**Marielle GIRAUD**

14, rue Pierre Corneille  
69006 LYON T. 78.52.33.10

### Trésorière :

**Claude ROUX-DUPLATRE**

20, rue de l'Oratoire  
69300 CALUIRE T. 78.63.14.23